

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 06 décembre 2017**

Objet : Plan de financement pour de nouvelles opérations inscrites dans le cadre du SDAN pilote

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-sept novembre, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 14 (dont 6 procurations)

Votants : 14 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) (procuration donnée à Mr Raymondaud)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (procuration donnée à Mr Coste)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Nady BOUALI (procuration donnée à Mr Bernardie)
Mr Pascal COSTE
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Lagarde)
Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr Pradayrol)
Mr Christian PRADAYROL
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Faivre)

Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle Agglo
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Département Corrèze
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)

Adjointe au Maire de la Ville de Limoges

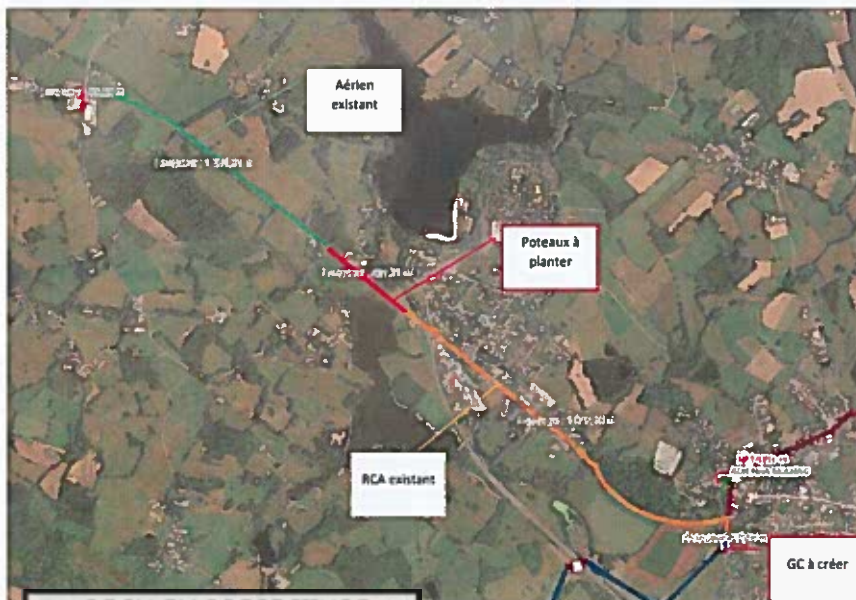
Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Agglomération de Tulle

1 - La Communauté d'Agglomération de Tulle a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de l'entreprise CAPEL située sur la commune de Saint-Jal en Corrèze.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût estimatif est de 53 000 € HT. L'entreprise participe à hauteur de 3 000 €. Axione Limousin participe à hauteur de 4340 €. La part publique restant à financer s'élève à 45 660 € HT.



REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2017

Application agréée E-legalite.com

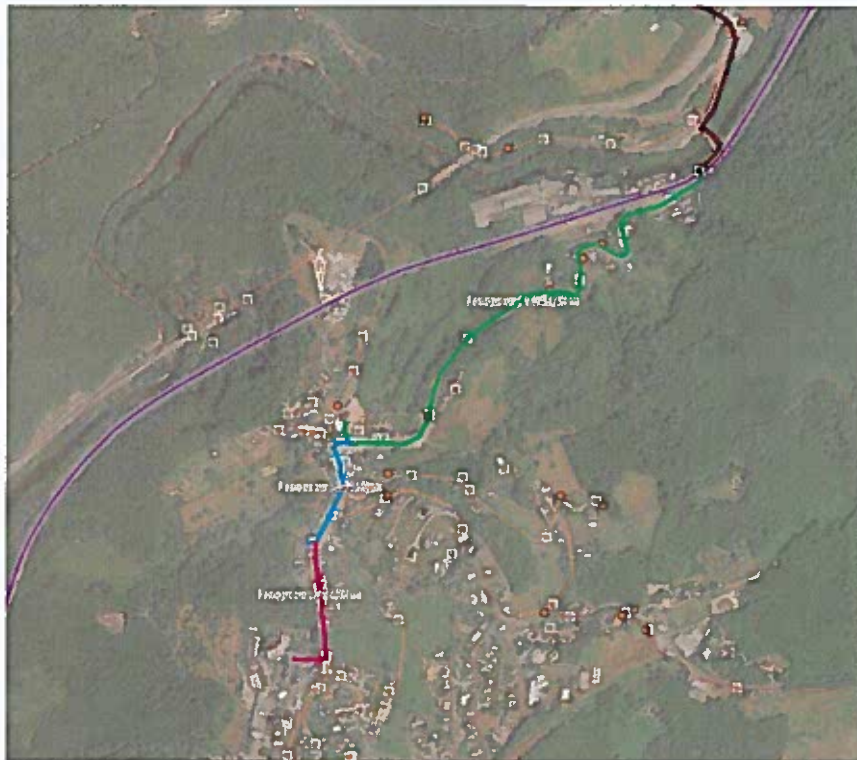
h

2 - La Communauté d'Agglomération de Tulle a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de l'hôpital de Cornil située sur la commune de Cornil en Corrèze.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût estimatif est de 24 000 € HT. L'hôpital de Cornil participe à hauteur de 3 000 €. Axione Limousin participe à hauteur de 1 800 €. La part publique restant à financer s'élève à 19 200 € HT.

1



Agglomération de Brive

3 - La Communauté d'Agglomération de Brive a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de du pôle d'échange multimodal via le Centre Technique Municipal de Brive situé sur la commune de Brive en Corrèze .

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût estimatif est de 5 000 € HT. La part publique à financer est de 5 000 € HT.



REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2017
Application agréée E-legalite.com

64

4 - Contractualisation de gré à gré d'IRU (Indefeasible Rights of Use – Droit d'usage irrévocable) NetCity Infra par Dorsal auprès d'Axione Limousin pour l'Agglomération de Brive
L'Agglomération de Brive a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité d'acquérir des droits d'usage exclusif de fibre optique noire (FON) pour l'exploitation d'un réseau fibre intercommunal spécifique aux sites intercommunaux.

Le syndicat mixte contractualisera, de gré à gré, auprès de son délégataire Axione Limousin, pour le service NetCity Infra, pour 1 site intercommunal :

- le pôle d'échange multimodal

Par convention, DORSAL octroiera gracieusement les droits d'usage ainsi acquis à l'Agglomération de Brive.

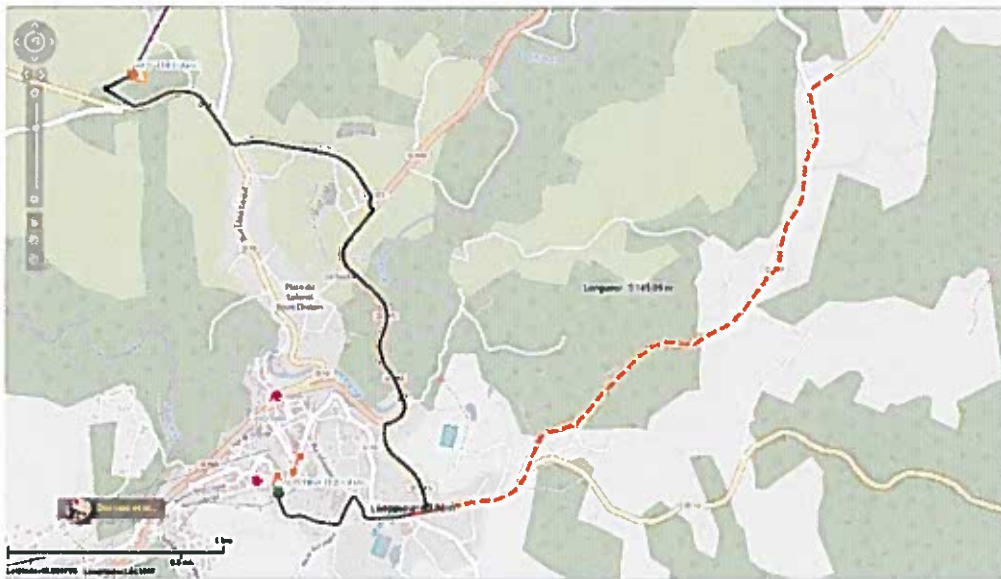
Le montant de souscription de ce droit d'usage s'élève à 25 800 € TTC.

Communauté de Communes Vézère Monédières Mille Source (VMMS – 19)

5 - La communauté de communes VMMS a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de l'entreprise Comptoir des Plantes à Treignac.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût estimatif est de 59 000 € HT. Le Comptoir des Plantes participe à hauteur de 1 500 €. Axione Limousin participe à hauteur de 3800 €. La part publique restant à financer s'élève à **53 700 € HT**

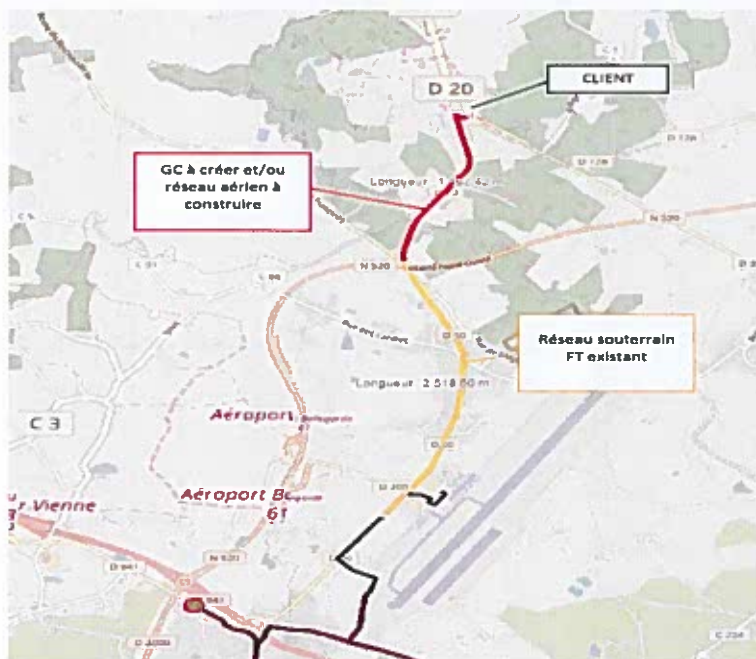


CC ELAN (87)

6 - La communauté de communes ELAN a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de l'hôtel restaurant « La Chapelle Saint-Martin » située sur la commune de Nieul en Haute-Vienne.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût estimatif est de 59 000 € HT (version en aérien choisie par la CC). « La Chapelle Saint-Martin » participe à hauteur de 5 000 €. Axione Limousin participe à hauteur de 2 000 €. La part publique restant à financer s'élève à **52 000 € HT**



Agglo Limoges Métropole (87)

7 - Une première phase de raccordement en fibre optique d'entreprises a été réalisée sur la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole (une vingtaine d'entreprises raccordées).

La Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole (CALM) a été sollicitée par de nouvelles entreprises, demande une nouvelle phase de travaux dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote pour un montant prévisionnel maximum de **125 000 € HT** selon le même dispositif mis en place pour la phase 1, par délibération 472 du 11 mars 2016. Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote

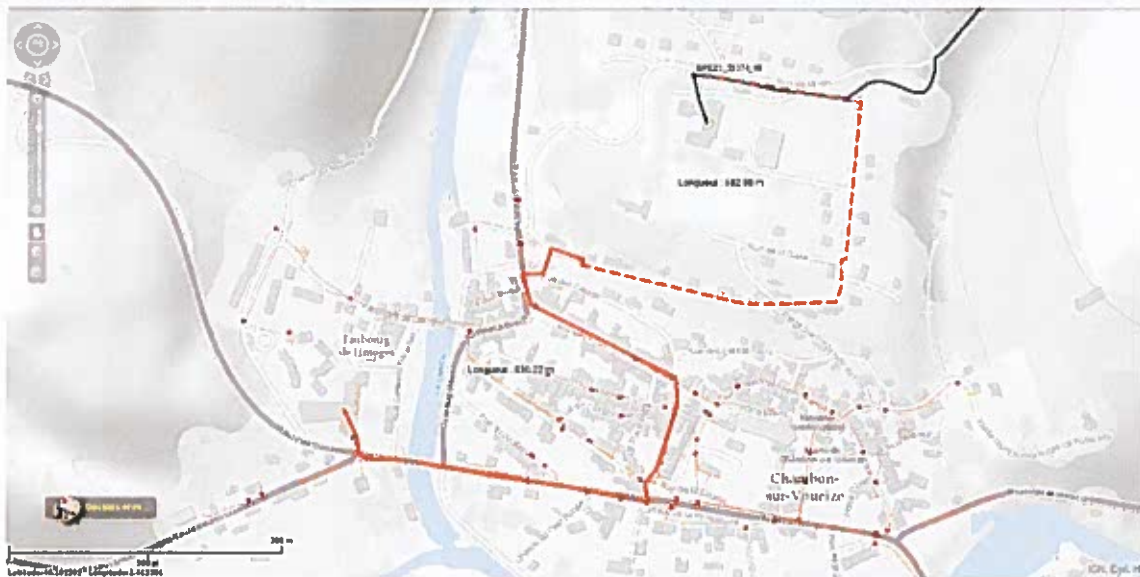
CC Creuse Confluence (23)

8- La communauté de communes Creuse Confluence a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de la **Maison de Santé Pluridisciplinaire de Chambon sur Voueize**.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à 21 000 € HT. Est déduite la participation d'Axione Limousin (1500 €) et celle de la MSP (1500 €). La part publique restant à financer s'élève à **18 000 € HT**.

M



CC Chénérailles Auzances / Bellegarde et Haut Pays Marchois (23)

9- La communauté de communes Chénérailles Auzances / Bellegarde et Haut Pays Marchois a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique du **siège de la communauté de communes et de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, tous deux situés à Auzances.**

Ces nouvelles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

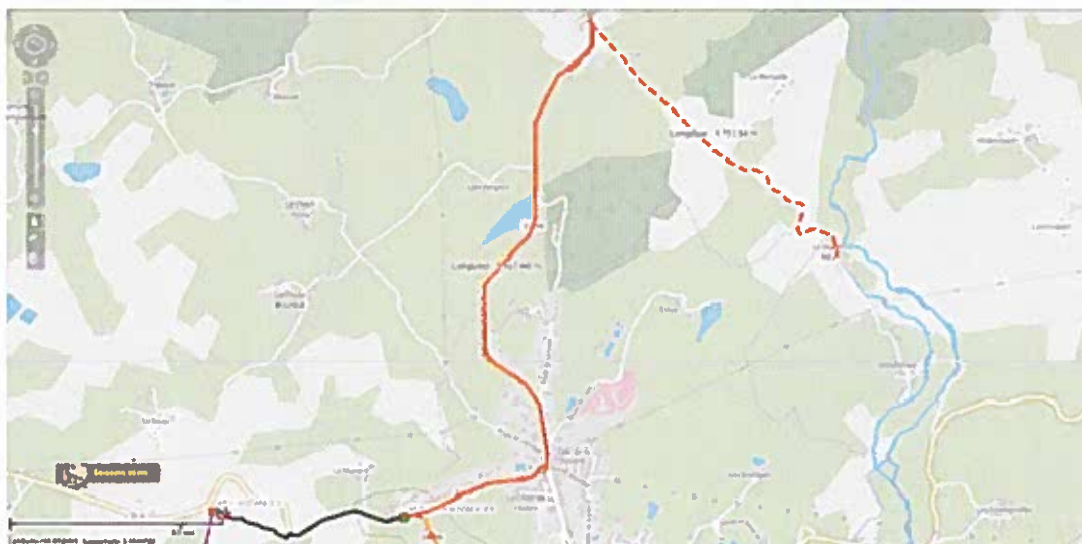
Le coût des deux raccordements est estimé à 8 000 € HT, à partir du point de présence fibre Dorsal au collège d'Auzances. Est déduite la participation de la communauté de communes (1500 €). La part publique restant à financer s'élève à **6500 € HT.**

10 - La communauté de communes Chénérailles Auzances / Bellegarde et Haut Pays Marchois a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de l'entreprise Filature Fonty à Rougnat.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à 63 000 € HT – L'entreprise participe à hauteur de 1500 €. Axione Limousin participe à hauteur de 1500 €.

La part publique restant à financer s'élève à **60 000 € HT.**



REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2017
Application agréée E-legalite.com

En référence aux délibérations N°326 du 2 avril 2013 et n°537 du 14 mars 2017, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par les membres associés (EPCI et/ ou Communes) concernés par les travaux sur leur territoire et partenaires financiers.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de **3% du montant HT des travaux réalisés**, avec un **seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros**. Le calcul des contributions tiendra compte de la totalité des travaux réalisés sur le territoire concerné, dans le cadre du SDAN Pilote.

Si le seuil maximum est atteint, la contribution financière aux frais de fonctionnement pour les nouvelles opérations sus-présentées sera sans objet.

Toutes les participations financières inscrites au tableau ci-annexé, représentent le **montant maximum** qui pourra être demandé aux partenaires financiers.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **la mise en œuvre des nouvelles opérations sus-présentées,**
- **le plan de financement de ces opérations tel que détaillé en annexe,**
- **de donner une autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner une autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces opérations.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

REÇU EN PREFECTURE
le 11/12/2017
Application agréée E-legalite.com

Plan de financement pour de nouvelles opérations

Annexe CS77 - D587

N° Département	SDAN Pilote - Axe de référence	EPCI ou Commune partenaire financier	OPERATIONS	Coût prévisionnel HT DORSAL	Participation financière CD19 ou CD23 ou CD87	Participation financière Région	Participation financière EPCI ou Commune	Observations
1			Raccordement en fibre optique de l'entreprise CAPEL à Saint-Jal	45 660,00 €	12 373,86 €	20 912,28 €	12 373,86 €	
2	Axe 2 bis	Agglo Tulle	Raccordement en fibre optique de l'hôpital de Cornil	19 200,00 €	5 203,20 €	8 793,60 €	5 203,20 €	
3			Raccordement en fibre optique Pôte échange multimodal à Brive	5 000,00 €	- €	2 290,00 €	2 710,00 €	
4	Axe 2 bis	Agglo Bassin de Brive	IRU Net City Infra Pôte d'échange multimodal à Brive	25 800,00 €	- €	- €	25 800,00 €	Montant en TTC
5	Axe 2 bis	CC Vézère Monédières Milles Sources (VMMS)	Raccordement en fibre optique de l'entreprise Comptoir des Plantes à Treignac	53 700,00 €	14 552,70 €	24 594,60 €	14 552,70 €	
6	Axe 2 bis	CC ELAN	Raccordement en fibre optique de l'entreprise "La Chapelle Saint-Martin" à Nieul	52 000,00 €	11 273,60 €	23 816,00 €	16 910 €	
7	Axe 2 bis	Agglo Limoges Métropole	Raccordement en fibre optique d'entreprises - Phase 2 du programme ZAZI Limoges	125 000,00 €	- €	25 000,00 €	100 000 €	
8	Axe 2 bis	CC Creuse Confluence	Raccordement en fibre optique de la MSP de Chambon sur Voueize	18 000,00 €	4 876,00 €	8 244,00 €	4 878,00 €	
9			Raccordement en fibre optique de la MSP de Auzances et du siège de la CC à Auzances	6 500,00 €	1 761,50 €	2 977,00 €	1 761,50 €	ce montant pourra être revu à la baisse en fonction de la participation d'Axione Limousin
10	Axe 2 bis	CC Chénérailles Auzances / Beillegarde et Haut Pays Marchols	Raccordement en fibre optique de l'entreprise Filature Fonty à Rougnat	60 000,00 €	16 260,00 €	27 480,00 €	16 260,00 €	

Pour mémo :

Axe 1 : enveloppe phase pilote hors raccordement d'entreprises

Axe 2 : enveloppe raccordement d'entreprises

Axe 2 bis : enveloppe intermédiaire en attente du Jalon 1

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2017

Application agréée E-legalite.com

067-256728658-20171206-CS77_D587-DE

m